

# Mises à jour de First Phosphate sur les développements de l'entreprise, les nominations à la direction et les achats d'actions par des initiés

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 27 février 2025) - First Phosphate Corp. (CSE:PHOS) (OTCQB:FRSPF) (FSE:KD0) (« First Phosphate » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer les mises à jour suivantes concernant ses activités.

## Mine de phosphate Bégin-Lamarche

La Société a récemment finalisé son estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101 (« NI 43-101 ») en septembre 2024, ainsi que son évaluation économique préliminaire conforme au NI 43-101 en décembre 2024 pour sa propriété de Bégin-Lamarche. Elle est en train d'achever son analyse interne de pré faisabilité et se prépare à lancer son étude de faisabilité officielle.

Le coût en capital pour le développement de la mine est estimé à 459 millions USD. Les revenus annuels de la mine sur une période de 23 ans devraient atteindre un sommet de 362 millions USD, avec un TRI avant impôt de 37,1 %.

En décembre 2024, la Société a annoncé des accords définitifs d'achat à long terme avec des partenaires crédibles, qui ne sont pas affectés par la situation actuelle des tarifs commerciaux en Amérique du Nord.

La Société continue également de travailler à la participation financière de son partenaire autochtone, la Première Nation Pekuakamiulnuatsh, dans le projet minier de Bégin-Lamarche.

## Usine d'acide phosphorique

En décembre 2024, la Société a conclu des accords de licence et d'ingénierie pour une usine de production d'acide phosphorique d'une capacité de 190 000 tonnes par an. L'étude interne de pré faisabilité et d'investissement pour cette usine a été réalisée par la firme d'ingénierie Ballestra S.p.A. (bien qu'elle ne soit pas conforme au NI 43-101).

Le coût en capital pour la construction de l'usine est estimé à 175 millions USD. Aux prix actuels, les revenus annuels de l'usine pourraient atteindre 284 millions USD en utilisant le concentré d'apatite produit directement par la future mine de phosphate Bégin-Lamarche. L'approvisionnement définitif en place pour cette usine n'est pas affecté par la situation des tarifs commerciaux en Amérique du Nord.

## Première usine de phosphate de fer du Saguenay

En septembre 2024, La Baie (Québec) a été choisie comme site de la première usine de phosphate de fer de la Société. L'étude de faisabilité de l'usine a été entièrement réalisée par Ultion Technologies Inc. (bien qu'elle ne soit pas conforme au NI 43-101).

Sous réserve du financement, First Saguenay devrait démarrer une production à petite échelle de précurseur de phosphate de fer en 2026 et atteindre une capacité de 11 882 tonnes par an d'ici 2028, avec des revenus annuels projetés à 53 millions USD. Le coût du financement pour cette usine est estimé à 76 millions USD.

Les discussions de financement pour l'usine sont en cours et progressent comme prévu. La Société attend également plus de clarté sur l'impact des tarifs commerciaux nord-américains avant d'évaluer les

délais définitifs de déploiement et les plans de mise en œuvre. Le propriétaire du bâtiment, Logistique Proco Inc., a offert une flexibilité maximale en matière de prise à bail. La Société a également identifié divers sites de développement secondaire aux États-Unis au cas où la situation des tarifs commerciaux exigerait des installations de production dans plusieurs pays.

La Société est actuellement en négociation pour des accords d'approvisionnement définitifs avec des acheteurs majeurs de matériaux LFP CAM dans divers segments de l'industrie des batteries LFP.

En novembre 2024, la Société a signé un accord de collaboration avec GKN Hoeganaes, une division de GKN Powder Metallurgy et l'un des plus grands producteurs mondiaux de poudre de fer. GKN pourra fournir jusqu'à 400 000 tonnes de poudre de fer nécessaires pour permettre à la Société de produire du précurseur de phosphate de fer à grande échelle.

GKN Hoeganaes a également réussi à intégrer la magnétite de la Société (un sous-produit récupéré de sa propriété de Bégin-Lamarche) dans son processus de fusion propriétaire Ancorsteel. Ce processus innovant a conduit au développement d'une poudre de fer de haute pureté pouvant servir d'intrant pour la production de précurseur de phosphate de fer. Grâce à cette avancée, la Société sera en mesure de produire du précurseur de phosphate de fer à partir des matériaux de phosphate et de fer issus de sa mine de Bégin-Lamarche, assurant ainsi une intégration complète en amont avec la source minière.

Le lancement des opérations industrielles proposées par la Société, y compris la mine de phosphate de Bégin-Lamarche, l'usine d'acide phosphorique et la première usine de phosphate de fer du Saguenay, est soumis à plusieurs conditions, notamment l'obtention des permis et du financement, processus auxquels la Société travaille activement.

### **Nominations à la direction**

Armand MacKenzie a été promu au poste de président de la Société et David Dufour au poste de vice-président exécutif.

« Armand et David ont démontré leurs capacités à diriger nos équipes. Armand dirigera les discussions avec notre partenaire autochtone et les institutions financières autochtones afin d'assurer une participation financière autochtone significative dans la Société. David dirigera les opérations et les relations avec la communauté alors que nous entrons dans les prochaines étapes de planification de notre étude de faisabilité », a déclaré John Passalacqua, PDG de First Phosphate.

### **Achats d'actions par des initiés**

Le président du conseil de la Société, Laurence W. Zeifman, a acquis, par l'intermédiaire d'une société qu'il contrôle, un total de 40 000 actions ordinaires de la Société pour 7 475 USD sur le marché libre depuis le 1er janvier 2025. M. Zeifman a acheté 359 500 actions pour 74 390 USD depuis que la Société est cotée en bourse en février 2023.

Le directeur indépendant de la Société, Peter Nicholson, a acquis, par l'intermédiaire d'une société qu'il contrôle, un total de 197 500 actions ordinaires de la Société pour 58 945 USD sur le marché libre depuis le 1er janvier 2025. M. Nicholson a acheté 532 000 actions pour 146 415 USD depuis son entrée au conseil d'administration en septembre 2024.

Le PDG, John Passalacqua, a acquis, par l'intermédiaire d'une entité qu'il contrôle, un total de 811 000 actions ordinaires de la Société pour 262 424,45 USD sur le marché libre depuis le 1er janvier 2025. M. Passalacqua a acheté 1 861 500 actions pour 507 324 USD depuis l'entrée en bourse de la Société en février 2023.

La direction de la Société continue de recevoir 80 % de sa rémunération sous forme d'unités d'actions restreintes (RSU), tandis que le conseil d'administration reçoit 100 % de sa rémunération sous cette forme. Cela vise à concentrer les ressources financières sur le développement de la Société et à

impliquer davantage la direction et le conseil dans la structure de propriété de l'entreprise.

La Société a approuvé l'octroi de 2 658 580 unités d'actions restreintes (« RSU ») aux administrateurs, dirigeants et employés éligibles de la Société dans le cadre des dépenses de rémunération pour la période de six mois débutant le 1er mars 2025. Les RSU seront acquises le 31 août 2025, et les actions émises sous ces RSU seront soumises à une période de restriction de quatre mois et un jour à compter de leur date d'émission. Les RSU seront accordées conformément au régime incitatif omnibus en actions de la Société.

## Liste des principales réalisations de l'entreprise en 2024

**18 décembre 2024** : Signature d'accords d'achat à long terme et manifestation d'intérêt d'un partenaire financier

<https://firstphosphate.com/fr/offtake>

**4 décembre 2024** : Annonce de l'Étude Économique Préliminaire (ÉÉP) pour le projet Bégin-Lamarche

[https://firstphosphate.com/fr/PEA\\_BLM](https://firstphosphate.com/fr/PEA_BLM)

**2 décembre 2024** : Signature d'un accord de licence avec un leader mondial de la technologie de l'acide phosphorique MGA

[https://firstphosphate.com/fr/PAP\\_license](https://firstphosphate.com/fr/PAP_license)

**20 novembre 2024** : Signature d'un accord de partenariat avec GKN Hoeganaes pour le développement du LFP

[https://firstphosphate.com/fr/GKN\\_FPC](https://firstphosphate.com/fr/GKN_FPC)

**18 septembre 2024** : Publication de l'estimation initiale des ressources minérales du projet Bégin-Lamarche

<https://firstphosphate.com/fr/MRE>

**9 septembre 2024** : Sélection d'un site pour l'implantation de l'usine de phosphate de fer

<https://firstphosphate.com/fr/FirstSaguenay>

**25 juillet 2024** : Achèvement d'une campagne de forage de 25 000 m sur le projet Bégin-Lamarche

<https://firstphosphate.com/fr/25000-m-drill-campaign>

**8 mai 2024** : Signature d'une lettre d'intention pour une usine de fabrication de logements Rapidwall afin de recycler le gypse

[https://firstphosphate.com/fr/RapidWall\\_FPC](https://firstphosphate.com/fr/RapidWall_FPC)

**17 avril 2024** : Gary Stanley, ancien du Département du Commerce des États-Unis, rejoint le conseil consultatif

<https://firstphosphate.com/fr/GaryStanley>

**9 avril 2024** : Annonce d'un accord de collaboration avec la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

<https://firstphosphate.com/fr/Pekuakamiulnuatsh>

**13 mars 2024** : Signature d'un protocole d'accord avec Groupe Goyette pour la logistique à la gare intermodale d'Hébertville-Station

<https://firstphosphate.com/fr/groupe-goyette>

**4 mars 2024** : Obtention d'une subvention pour la recherche et l'innovation minières du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec

<https://firstphosphate.com/fr/MNRF>

**28 février 2024** : Signature d'un protocole d'accord avec Craler pour le développement des compétences logistiques mondiales  
<https://firstphosphate.com/fr/craler>

**22 février 2024** : Réception d'une lettre de soutien de Mario Simard, député fédéral de Jonquière (Québec)  
<https://firstphosphate.com/fr/MarioSimard>

**15 février 2024** : Signature d'un accord de développement conjoint avec Integrals Power pour la production d'un précurseur de phosphate de fer III conforme aux normes environnementales  
[https://firstphosphate.com/fr/ipl\\_jda](https://firstphosphate.com/fr/ipl_jda)

**13 février 2024** : Achèvement de la production pilote d'acide phosphorique purifié de qualité batterie LFP  
[https://firstphosphate.com/fr/phos\\_acid](https://firstphosphate.com/fr/phos_acid)

**22 janvier 2024** : Clôture d'un financement privé sursouscrit pour un montant total de 8,2 millions de dollars  
<https://firstphosphate.com/fr/privateplacement>

### **Personne qualifiée**

La divulgation scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué a été examinée et approuvée par Gilles Laverdière, P.Geo., chef géologue de l'entreprise et personne qualifiée selon le Règlement NI 43-101 - Normes de divulgation pour les projets miniers.

### **À propos de First Phosphate Corp.**

First Phosphate (CSE: PHOS) (OTCQB: FRSPF) (FSE: KD0) est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP qui recherchent le matériau actif de cathode, de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient et développe la propriété Bégin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada) qui contient du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Bennett Kurtz, Chef des finances  
[bennett@firstphosphate.com](mailto:bennett@firstphosphate.com)  
Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : [investor@firstphosphate.com](mailto:investor@firstphosphate.com)  
Relations avec les médias : [media@firstphosphate.com](mailto:media@firstphosphate.com)  
Site Web : [www.FirstPhosphate.com](http://www.FirstPhosphate.com)

### **Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :**

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>  
LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

## Informations prospectives et mises en garde

*Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « plans », « objectifs », « prévoit » ou « ne prévoit pas », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variantes de ces mots et phrases, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produire » ou « être réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les déclarations dans ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des déclarations prospectives, y compris, entre autres : les activités d'exploration et de production prévues de la société ; les propriétés et la composition de tout phosphate extrait ; les projets de la société pour l'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines ; les plans futurs de la société concernant la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la mine de phosphate Bégin-Lamarche (et la possibilité d'une extraction économique éventuelle des minéraux), de l'usine d'acide phosphorique et de l'usine de phosphate de fer First Saguenay ; les perspectives économiques des projets, y compris les dépenses d'investissement pour la construction, les revenus annuels de la mine, la durée de vie de la mine, le taux de rendement interne ; et la production annuelle ; le calendrier et l'entrée dans les études d'ingénierie détaillées pour l'usine d'acide phosphorique, le calendrier de l'analyse interne de pré-faisabilité et de l'étude de faisabilité formelle, ainsi que les besoins projetés et la disponibilité de financement ; la participation financière future possible de la Première Nation Pekuakamiulnuatsh ; la conclusion de contrats d'achat définitifs et de contrats d'approvisionnement définitifs avec des acheteurs majeurs de matériaux LFP CAM ; l'approvisionnement en poudre de fer, l'intégration future des opérations entre la société et GKN Hoeganaes, l'extension des installations de GKN Hoeganaes, l'approvisionnement futur en poudre de fer et la création de précurseurs de phosphate de fer à partir à la fois du phosphate et du fer provenant de ses propres propriétés pour une intégration verticale complète.*

*Ces déclarations et autres informations prospectives sont basées sur des hypothèses et des estimations que la société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, mais qui pourraient s'avérer incorrectes, incluant, mais sans s'y limiter, les diverses hypothèses énoncées ici et dans le dossier public de la société, y compris le prospectus simplifié daté du 5 juin 2024, ainsi que : l'absence de perturbations importantes affectant les activités de la société ou l'incapacité d'accéder aux intrants nécessaires au projet ; l'octroi de permis et le développement des projets étant conformes aux attentes de la société ; l'exactitude des estimations actuelles des ressources minérales de la société et les résultats des tests métallurgiques ; certaines hypothèses sur les prix du P<sub>2</sub>O<sub>5</sub> et du Fe<sub>2</sub>O<sub>3</sub> ; l'inflation et les prix des intrants du projet de la société étant approximativement conformes aux niveaux anticipés ; la relation de la société avec la Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et d'autres parties autochtones restant conforme aux attentes de la société ; la relation de la société avec d'autres partenaires et fournisseurs tiers restant conforme aux attentes de la société ; et les relations et actions gouvernementales étant conformes aux attentes de la société.*

*Il n'y a aucune garantie que ces déclarations s'avéreront exactes, et les résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient différer de manière importante de ceux anticipés dans ces déclarations. Il n'y a aucune garantie qu'une quelconque opportunité sera réussie, commercialement viable, réalisée à temps ou dans les limites du budget, ou qu'elle générera des revenus, économies ou bénéfices significatifs, selon le cas, pour la société. De plus, la société encourra des coûts dans la poursuite de toute opportunité particulière, qui pourraient être significatifs. Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient*

*affecter la société et, bien qu'ils doivent être pris en compte avec soin, doivent être considérés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en matière de valeurs mobilières, y compris, sans s'y limiter, la section « Facteurs de risque » de la discussion et analyse de la direction de la société datée du 29 janvier 2025 et du rapport annuel sur le formulaire 20-F daté du 8 juillet 2024, disponibles sur SEDAR à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Bien que la société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de manière importante de ceux divulgués dans les informations prospectives ou les déclarations, il peut exister d'autres facteurs qui entraînent une différence par rapport aux attentes, aux estimations ou aux intentions. La société ne s'engage pas à mettre à jour les informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.*

*Certaines déclarations prospectives dans ce communiqué de presse peuvent également constituer une « prévision financière » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Une prévision financière implique des déclarations sur la performance financière prospective, la position financière ou les flux de trésorerie de la société et est basée sur et soumise aux hypothèses concernant les conditions économiques futures et les lignes de conduite et les facteurs de risque en relation avec cette prévision financière mentionnée dans ce communiqué. Ces hypothèses sont basées sur l'évaluation par la direction des informations pertinentes actuellement disponibles, et toute prévision financière incluse dans ce communiqué est fournie dans le but d'aider les lecteurs à comprendre les attentes actuelles de la société et ses projets pour l'avenir. Les lecteurs sont avertis que la confiance accordée à une prévision financière peut ne pas être appropriée à d'autres fins ou dans d'autres circonstances et que les facteurs de risque décrits ci-dessus, ou tout autre facteur, peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante de toute prévision financière. Les résultats réels des opérations de la société varieront probablement des montants mentionnés dans toute prévision financière et ces variations pourraient être importantes.*



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/242505>